

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et
de la jeunesse

Arrêté du fixant le programme des enseignements de spécialité de la classe de première conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

NOR : MENE

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 311-5 ;

Vu l'arrêté du XXXX portant abrogation de programmes d'enseignement de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du XXXX ,

Arrête :

Article 1

Le programme des enseignements de spécialité de la classe de première conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc HUART

ANNEXES

- 1- Programme d'enseignement de spécialité de droit et économie de la classe de première de la voie technologique, série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- 2- Programme d'enseignement de spécialité de management de la classe de première de la voie technologique, série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- 3- Programme d'enseignement de spécialité de sciences de gestion et numérique de la classe de première de la voie technologique, série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

ANNEXE 1

Programme d'enseignement de spécialité de droit et économie de la classe de première de la voie technologique, série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Droit | 3 |
| ■ Finalités et objectifs | 3 |
| ■ Positionnement | 4 |
| ■ Organisation du programme | 4 |
| ■ Repères pour l'enseignement | 4 |
| Programme de droit | 6 |
| ■ Thème 1 : Qu'est-ce que le droit ? | 6 |
| ■ Thème 2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ? | 7 |
| ■ Thème 3 : Qui peut faire valoir ses droits ? | 8 |
| ■ Thème 4 : Quels sont les droits reconnus aux personnes ? | 9 |
| Économie | 12 |
| ■ Finalités et objectifs | 12 |
| ■ Positionnement | 12 |
| ■ Présentation générale | 13 |
| ■ Indications méthodologiques | 14 |
| Programme d'économie | 15 |
| ■ Thème 1 : Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ? | 15 |
| ■ Thème 2 : Comment la richesse se crée-t-elle et se répartit-elle ? | 17 |
| ■ Thème 3 : Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ? | 20 |
| ■ Thème 4 : Quels modes de financement de l'activité économique ? | 21 |
| ■ Thème 5 : Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ? | 22 |

Préambule

L'enseignement du droit et de l'économie est essentiel dans la formation des élèves de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). Il poursuit deux objectifs :

- former des citoyens conscients des règles et des mécanismes juridiques qui régissent le fonctionnement de la société et les rapports entre les personnes ainsi que les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la croissance et au développement ;
- favoriser des poursuites d'études après le baccalauréat où ces disciplines et les méthodologies qu'elles supposent, occupent une place importante.

Le programme prend en compte les évolutions juridiques et économiques les plus significatives : le droit de la personne avec la mise en place du règlement général de protection des données (RGPD), les changements dans les relations de travail avec le développement des plateformes de services, les impératifs de la transition énergétique, l'importance des biens publics au niveau national et au niveau international, les nouvelles formes de monnaie, l'économie sociale et solidaire.

Le droit et l'économie sont des disciplines exigeantes qui reposent sur l'analyse de documents complexes (arrêts, données statistiques, articles scientifiques ou d'auteurs, etc.) et nécessitent un travail personnel important. Ils développent les compétences méthodologiques des élèves, leurs capacités d'analyse, de synthèse, d'écoute et de dialogue.

Les logiques propres de chaque enseignement ainsi que ses démarches et méthodes spécifiques doivent être préservées. Des complémentarités et des transversalités permettent cependant d'articuler les deux enseignements au cours des deux années du cycle terminal.

Des liens sont établis avec le programme d'enseignement moral et civique et de sciences économiques et sociales de classe de seconde. Il convient par ailleurs de souligner que la maîtrise de la langue écrite et orale est une compétence fondamentale, vecteur de l'apprentissage des élèves en droit et en économie comme dans les autres disciplines.

Droit

■ Finalités et objectifs

Les activités humaines, qu'elles soient individuelles ou collectives, s'exercent dans un contexte national, européen, voire mondial. Ce contexte est caractérisé par l'existence de règles qui organisent les relations entre les acteurs et qui conditionnent leurs comportements. Dans un État de droit, c'est au législateur qu'il revient de mettre en cohérence les intérêts individuels avec ceux de la collectivité. En cela, le droit joue un rôle de pacification sociale auquel il convient de sensibiliser les élèves, afin qu'ils développent une conscience de leurs droits et de leurs devoirs sans laquelle ils ne sauraient exercer leur citoyenneté.

Le droit accompagne les évolutions économiques et sociales, notamment dans le domaine du management et de la gestion, assurant ainsi en permanence une fonction de régulation de première importance. Pour cette raison, l'enseignement du droit dans la série STMG est nécessairement en lien avec ceux de l'économie, du management et des sciences de gestion.

Cet enseignement vise trois objectifs principaux :

- aborder des concepts fondamentaux afin de développer des capacités d'analyse prenant appui sur des raisonnements juridiques mobilisables dans le cadre de situations pratiques tirées soit de l'environnement proche des élèves, soit du fonctionnement des organisations. Il s'agit de solliciter des concepts pour qualifier ces situations, déterminer les règles applicables et proposer leur mise en œuvre afin que les élèves acquièrent une culture juridique fondée sur l'argumentation ;
- contribuer à la formation du citoyen, de l'acteur économique et social, en permettant à l'élève d'appréhender le cadre juridique dans lequel évoluent les individus et les organisations. Il s'agit ici de donner du sens à la règle de droit et d'en percevoir l'utilité, en liaison avec les autres disciplines d'enseignement de première et de terminale ;
- participer à la formation générale de l'élève en lui faisant acquérir les méthodes et la rigueur nécessaires à l'expression d'une pensée éclairée et autonome. Le droit fournit à cet égard un cadre intellectuel et culturel propre à favoriser la réussite dans les études supérieures.

■ **Positionnement**

Le programme de droit valorise une approche centrée sur le sens et la justification des règles juridiques. Focalisé sur des thèmes et des concepts fondamentaux, l'enseignement du droit met en évidence la logique et les mécanismes propres à l'analyse de situations pratiques vues sous l'angle juridique.

L'approche des thèmes est avant tout généraliste et ne vise pas l'exhaustivité. L'approfondissement des notions générales s'effectue dans l'enseignement supérieur, dans des formations où pourront être réinvestis les acquis de première et de terminale.

En classe de première sont étudiés les principes fondamentaux du droit ; de la formation de la règle de droit au recours au juge et au procès, de la personnalité juridique aux droits qui y sont attachés. Dans le prolongement du programme de première, le programme de terminale est centré sur le contrat et la responsabilité, le cadre juridique du travail salarié et de l'activité économique.

■ **Organisation du programme**

Le programme se décline en plusieurs thèmes. Chacun d'entre eux débute par une introduction qui détermine le contexte général et circonscrit le périmètre de l'étude. Cette introduction est suivie, pour chaque thème et chaque sous-thème, d'une liste de capacités attendues des élèves.

Chaque thème se présente sous la forme d'un tableau à trois colonnes dont les contenus doivent être abordés simultanément :

- la première colonne indique les sous-thèmes qui structurent le programme ;
- la deuxième colonne apporte des précisions sur les finalités de l'étude. La règle de droit comportant toujours de nombreuses exceptions, il convient de ne pas traiter ces exceptions qui risqueraient de faire perdre de vue son caractère général ;
- la troisième colonne précise l'ensemble des notions que les élèves doivent maîtriser, avec pour objectif de circonscrire l'étendue du programme.

■ **Repères pour l'enseignement**

En classe de première et en classe terminale, les élèves abordent les règles juridiques sous l'angle concret de leur mise en œuvre. Pour faire découvrir ces règles, le professeur s'appuie systématiquement sur des exemples simples tirés de l'environnement de l'élève et utilise des méthodes qui le rendent acteur de ses apprentissages.

Les élèves sont capables de justifier les règles juridiques au regard de leurs enjeux et d'envisager une pluralité de solutions selon les parties (principe de contradiction). Ils analysent les situations juridiques et construisent une argumentation pertinente.

Les élèves sont ainsi capables :

- d'analyser des situations juridiques en mobilisant des qualifications juridiques ;
- d'identifier des règles juridiques pertinentes pour soutenir les prétentions des parties ;
- de construire une argumentation cohérente, avec la ou les solutions envisagées.

Ce travail de construction d'une argumentation juridique suppose d'être capable non seulement de mobiliser les concepts juridiques qui figurent dans le programme, mais également de les intégrer à une réflexion et de restituer, au moyen d'un vocabulaire adapté, le fruit de cette démarche. Il convient donc de consacrer, durant la formation, le temps nécessaire à l'acquisition de méthodes d'analyse et de travailler conjointement l'acquisition du vocabulaire juridique susceptible de rendre compte de la réflexion et des arguments développés. La mise en forme de cette pensée, notamment par écrit, est essentielle.

Enfin, l'enseignement du droit nécessite de recourir à des ressources auxquelles il est aisé aujourd'hui d'avoir accès. À titre d'exemple, même si rien ne remplace pour un élève le fait d'assister à un procès ou à la séance d'un tribunal, il peut également exploiter des supports numériques ou audiovisuels qui lui permettent de compléter sa formation. Dans un même ordre d'esprit, de nombreux sites gratuits offrent des documents relatant des situations exploitables en classe (arrêts commentés, cas pratiques, etc.). À cette occasion, les professeurs ont recours à des salles équipées et à des ressources utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Programme de droit

■ Thème 1 : Qu'est-ce que le droit ?

Le droit organise la société au nom de certaines valeurs. Il émane d'autorités légitimes. Malgré leur grande diversité, les règles de droit nationales et européennes constituent un ensemble normatif cohérent.

L'élève est capable :

- d'expliquer et distinguer les fonctions du droit ;
- de vérifier les caractères de la règle pour une règle de droit donnée ;
- d'identifier la source d'une règle de droit ;
- de distinguer les différentes institutions ;
- d'expliquer le sens et la portée d'une décision de justice ;
- de qualifier juridiquement une situation de fait.

| Sous-thèmes | Contexte et finalités | Notions |
|--|---|---|
| 1.1. Le droit et les fonctions du droit | Depuis l'adoption des principes du libéralisme politique issus de la philosophie des Lumières, les principes généraux d'égalité, de liberté, de solidarité et plus récemment de laïcité fondent l'organisation de la société démocratique française. Ils contribuent à faire du droit un facteur d'organisation et de pacification de la société. | État de droit, laïcité, égalité, liberté, solidarité. Fonctions du droit. Distinction entre droit et morale. Ordre public. |
| 1.2. La règle de droit | La règle de droit est légitime, générale et obligatoire. En prenant appui sur quelques règles provenant de divers codes (Code civil, Code du travail, Code pénal par exemple) et à partir de situations concrètes de mise en œuvre, les élèves comprennent que la règle de droit émane d'autorités compétentes. Sa formulation en termes généraux lui permet de garantir l'égalité devant la loi de toutes les personnes placées dans la même situation juridique. Le droit ayant vocation à saisir toutes les situations de la vie en société, il ne peut pas décrire chacune d'elles en raison du caractère général et abstrait de la règle de droit. Il se réfère donc à des catégories juridiques : la personne physique, la victime, le contrat, le salarié par exemple. C'est l'opération de qualification juridique. | Caractères de la règle de droit. Autorité légitime. |

| | | |
|---|--|--|
| <p>1.3. Les sources du droit</p> | <p>Les règles de droit émanent d'autorités légitimes.</p> <p>L'étude de quelques normes et de leur autorité créatrice permet d'identifier les sources du droit. L'analyse est centrée sur les sources écrites et la jurisprudence.</p> <p>Les sources communautaires, nationales, y compris celles issues de la négociation collective, sont étudiées sans entrer dans le détail de leur création.</p> <p>L'étude permet de réaffirmer le caractère européen de notre système juridique et d'observer que la cohérence de l'ordre juridique repose sur la complémentarité et la hiérarchie des sources du droit. Elle permet également de rappeler les principes d'organisation et de séparation des pouvoirs.</p> <p>La notion de jurisprudence est abordée ainsi que le rôle d'unification du droit de la Cour de cassation.</p> | <p>Constitution.</p> <p>Contrôle de constitutionnalité (QPC).</p> <p>Droit communautaire, traités, droit dérivé (règlement, directive) / Commission européenne, Conseil de l'Union européenne Parlement européen.</p> <p>Loi / parlement.</p> <p>Règlement / gouvernement.</p> <p>Jurisprudence / autorité judiciaire.</p> <p>Conventions et accords collectifs / partenaires sociaux.</p> <p>Organisation judiciaire.</p> <p>Hiérarchie des normes.</p> |
|---|--|--|

■ Thème 2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ?

La résolution des litiges suppose le recours au droit. Ce recours est porté, principalement, devant une juridiction de l'État lorsque le litige ne se résout pas à l'amiable. Le service public de la justice obéit à des principes qui ont notamment pour objectif de protéger les libertés des citoyens et de préserver l'ordre public. Le procès se déroule selon une procédure en plusieurs étapes. Au cœur de toute prétention judiciaire se trouve la preuve.

L'élève est capable :

- d'identifier les éléments d'un litige : parties, faits, prétentions, question de droit ;
- de déterminer au moyen d'une argumentation si le litige est causé par un acte ou par un fait juridique afin d'envisager un mode de preuve adapté ;
- d'apprécier la force probante d'un élément de preuve dans une situation donnée ;
- de déterminer la juridiction qui a prononcé une décision de justice ;
- de sélectionner la juridiction susceptible de juger un litige ;
- de distinguer le rôle du procès civil et du procès pénal ;
- d'identifier les phases d'un procès ;
- d'expliquer les enjeux de la constitution de partie civile.

| Sous-thèmes | Contexte et finalités | Notions |
|--------------------------------|---|--|
| 2.1. Le litige | <p>Le droit est un système de normes dont l'un des objectifs est de pacifier les relations sociales.</p> <p>La transformation d'un conflit en litige impose la qualification juridique des faits et la recherche des moyens de droit à l'appui des prétentions des parties.</p> <p>L'étude est menée à partir de situations juridiques de nature conflictuelle dans laquelle sont identifiés les éléments du litige (faits, parties, prétentions) et pour lesquelles on cherche comment le droit peut contribuer à résoudre le conflit.</p> | <p>Litige.</p> <p>Demandeur, défendeur.</p> <p>Prétentions.</p> <p>Accord amiable.</p> |
| 2.2. La preuve | <p>Au plan juridique, toute personne peut revendiquer une prétention en se prévalant d'un droit à condition d'en apporter la preuve. Sont étudiées les règles relatives à la preuve des actes et des faits juridiques, à la charge de la preuve, aux modes de preuve et à leur admissibilité.</p> | <p>Acte et fait juridiques.</p> <p>Présomption.</p> <p>Charge et mode de preuve.</p> <p>Preuve électronique.</p> <p>Acte authentique et sous signature privée.</p> <p>Témoignage, aveu.</p> <p>Intime conviction du juge.</p> |
| 2.3. Le recours au juge | <p>Le recours au juge obéit à plusieurs principes fondamentaux. Sont exclusivement abordés le droit au procès équitable, le droit au double degré de juridiction, les principes relatifs à la compétence d'attribution, les droits de la défense, la présomption d'innocence.</p> <p>L'étude de procès civil et pénal permet d'identifier et de mesurer les enjeux des différentes phases qui caractérisent le procès : l'introduction de l'instance ou le dépôt de plainte, la saisine du tribunal, l'instruction ou la mise en état, l'audience et la clôture des débats.</p> <p>L'étude porte aussi sur la constitution de partie civile dans le cadre d'un procès pénal et sur le rôle de la peine. La notion de voie de recours est introduite en étudiant l'appel, le pourvoi en cassation et la saisine des tribunaux européens.</p> | <p>Voies de recours.</p> <p>Appel.</p> <p>Pourvoi en cassation.</p> <p>Partie civile.</p> <p>Instance.</p> <p>Audience.</p> <p>Jugement, arrêt, délibéré.</p> <p>Compétence d'attribution.</p> <p>Assignation.</p> <p>Mise en examen.</p> <p>Infraction (contravention, délit, crime).</p> |

■ Thème 3 : Qui peut faire valoir ses droits ?

Seules les personnes juridiques peuvent faire valoir leurs droits. Pour le droit, tous les êtres humains, les personnes physiques, ainsi que certains groupements, les personnes morales, sont des personnes. La personnalité juridique en fait des sujets de droit titulaires de droits et capables d'assumer des obligations.

L'élève est capable :

- d'identifier et qualifier une personne juridique ;
- de distinguer une personne physique et une personne morale ;
- d'analyser les conséquences de la personnalité juridique ;
- d'identifier les attributs d'une personne physique ou d'une personne morale ;
- d'expliquer les conséquences de l'incapacité juridique d'une personne physique ou morale.

| Sous-thèmes | Contexte et finalités | Notions |
|---|--|--|
| 3.1. La personne juridique 3.1.1. La personne physique 3.1.2. La personne morale | <p>Les personnes physiques et les personnes morales se caractérisent par des éléments d'identification qui permettent de les individualiser.</p> <p>Malgré des évolutions récentes, l'animal n'est pas considéré comme une personne en droit.</p> | <p>Genre.</p> <p>Nom/dénomination</p> <p>Domicile/siège.</p> <p>Droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux.</p> <p>Statut de l'animal.</p> |
| 3.2. La capacité et l'incapacité | <p>Les personnes juridiques disposent d'une capacité juridique qui débute à leur naissance et s'éteint à leur mort. Cette capacité délimite leur aptitude à avoir des droits et à les exercer eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants.</p> | <p>Capacité – incapacité juridique.</p> <p>Mécanismes de la représentation.</p> <p>Acte de disposition, acte d'administration.</p> |
| 3.3. Le patrimoine | <p>Dans cet ensemble de droits, certains sont évaluables en argent et constituent, avec les dettes, le patrimoine de la personne.</p> | <p>Patrimoine.</p> |

■ **Thème 4 : Quels sont les droits reconnus aux personnes ?**

Le droit reconnaît aux personnes des prérogatives individuelles, appelées droits subjectifs, qui leur permettent d'agir en société et d'être protégées : les droits extrapatrimoniaux

(exclusivement attachés à la personne) et les droits patrimoniaux (liés au patrimoine). Parmi les droits portant sur les biens qui constituent le patrimoine de la personne, le droit de propriété revêt une importance économique et juridique particulière.

L'élève est capable :

- de distinguer entre les droits patrimoniaux et les droits extrapatrimoniaux ;
- d'identifier une atteinte à un droit extrapatrimonial ;
- d'appliquer les règles relatives aux droits extrapatrimoniaux dans une situation donnée ;
- d'expliquer les enjeux de la protection des données à caractère personnel ;
- de vérifier le respect des obligations liées à la protection des données à caractère personnel ;
- de distinguer entre les biens corporels et les biens incorporels ;
- d'identifier les attributs et caractères du droit de propriété ;
- de qualifier un trouble anormal du voisinage ;
- d'identifier les composantes du droit d'auteur ;
- de connaître les enjeux de la protection juridique de la marque commerciale ;
- d'identifier les conséquences de l'utilisation non autorisée d'une marque commerciale déposée.

| Sous-thèmes | Contexte et finalités | Notions |
|---|---|--|
| 4.1. Les droits extra-patrimoniaux | <p>Le droit confère à la personne, par le seul fait de son existence, des droits inaliénables, insaisissables et imprescriptibles.</p> <p>Les données formelles et informelles laissées par une personne juridique sur internet constituent son identité numérique. Les données à caractère personnel doivent être particulièrement protégées.</p> <p>Pour illustrer les caractères et la protection des droits extrapatrimoniaux, sont étudiés le droit au respect de la vie privée, avec notamment la protection des données à caractère personnel, et le droit à l'image à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.</p> | <p>Droits de la personne.</p> <p>Protection des données à caractère personnel.</p> <p>Respect de la vie privée.</p> <p>Droit à l'image.</p> |
| <p>4.2 Le droit de propriété</p> <p>4.2.1. Le droit de propriété sur les biens corporels</p> <p>4.2.2. Le droit de propriété sur les biens incorporels</p> | <p>Parmi les droits patrimoniaux, le droit de propriété est caractéristique du pouvoir juridique le plus complet qu'une personne peut exercer directement sur une chose.</p> <p>Le droit de propriété peut porter sur des biens corporels et incorporels. Les attributs du droit de propriété et ses caractères sont identifiés dans des situations variées. Les limites apportées au droit de propriété sont illustrées notamment dans le contexte des rapports de voisinage.</p> <p>La notion de bien incorporel est appréhendée à travers l'étude du droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement de la marque commerciale</p> | <p>Biens corporels / biens incorporels.</p> <p>« usus », « fructus », « abusus »</p> <p>Caractères absolu, exclusif et perpétuel du droit de propriété.</p> <p>Trouble anormal du voisinage.</p> <p>Marque commerciale.</p> <p>Propriété industrielle.</p> <p>Monopole d'exploitation.</p> <p>Action en contrefaçon.</p> |

| | | |
|--|-----------------------|-----------------|
| | et du droit d'auteur. | Droit d'auteur. |
|--|-----------------------|-----------------|

PROJET

Économie

■ Finalités et objectifs

L'enseignement de l'économie poursuit un objectif général de compréhension du monde contemporain, et notamment des rapports que les hommes engagent entre eux et avec la nature, dans leurs activités de production, d'échange et de consommation.

La connaissance des concepts et des mécanismes économiques, ainsi que la sensibilisation aux grands enjeux économiques et sociaux actuels doivent permettre à l'élève de devenir responsable de ses choix en tant que citoyen et en tant qu'acteur de la vie économique.

L'enseignement de l'économie s'inscrit dans un projet éducatif global et poursuit quatre objectifs opérationnels :

- apporter les connaissances économiques sollicitées par l'étude des sciences de gestion et du management ;
- participer à la culture et à la formation générale de l'élève en l'amenant à s'interroger sur les enjeux économiques majeurs et à mieux les comprendre ;
- permettre l'acquisition des méthodes qui développent le sens de l'observation et la capacité d'analyse des phénomènes économiques, avec un souci de rigueur et d'objectivité ;
- contribuer à l'éducation citoyenne de l'élève, en l'amenant à construire un discours argumenté et à développer un esprit critique.

Chacun de ces objectifs participe à la construction du projet personnel de l'élève. À ce titre, l'enseignement de l'économie en classes de première et terminale contribue à préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures. Il participe pleinement au développement de capacités de raisonnement et de réflexion, ainsi qu'à l'acquisition de méthodes de travail autonome.

■ Positionnement

L'enseignement de l'économie dans la série STMG répond à un objectif de compréhension du monde contemporain et de ses enjeux actuels. L'approche de la discipline est ancrée sur l'observation et la compréhension des phénomènes réels. Elle est nécessairement distincte et

complémentaire d'une démarche purement académique, fondée sur la maîtrise d'un corpus théorique.

Le programme des classes de première et de terminale en série STMG est construit autour de neuf grandes questions économiques, donnant lieu à l'étude d'autant de thèmes. Le traitement de ces questions doit être adapté aux objectifs recherchés pour des élèves de lycée qui poursuivront leur formation dans l'enseignement supérieur.

Le programme de la classe de première concerne les mécanismes économiques fondamentaux et le fonctionnement des marchés. Le programme de terminale introduit le rôle de l'État dans la régulation de l'économie.

En introduction de cet enseignement, il convient, tout en s'appuyant sur les acquis des élèves, de présenter les principaux objets d'étude de la science économique. À cet égard, les concepts de rationalité et d'utilité marginale sont présentés et expliqués ; cela ne dispense pas de montrer que ces notions donnent lieu à des débats. La création de richesse, la mesure et la répartition de cette richesse constituent une suite logique au premier thème. La production conduit à poser la question de l'affectation des revenus des ménages, entre épargne et consommation. Le thème suivant concerne la production des entreprises, de la combinaison des facteurs de production pour fabriquer des biens et des services. Le dernier thème traite du fonctionnement des marchés, notamment par l'appréciation du degré de concurrence sur les marchés.

En classe terminale, l'approche est davantage centrée sur la régulation de l'activité économique par l'État ou par des institutions internationales, et sur les limites de cette régulation. L'intervention de l'État, ainsi que ses propres défaillances, est expliquée dans le premier thème. Le second thème approfondit le cas particulier du marché du travail : il s'agit d'analyser les spécificités de ce marché et d'aborder les principales explications du chômage contemporain, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y faire face. L'évolution des flux d'échanges internationaux est analysée dans un troisième thème. Le quatrième thème est dédié à l'étude des enjeux liés à la soutenabilité de la croissance.

■ Présentation générale

Chacun des thèmes soulève une question, le plus souvent problématisée, qui présente les différents termes du débat relatifs aux grands enjeux économiques actuels. L'introduction détermine le contexte général et circonscrit le périmètre à étudier. Elle est suivie d'une liste de capacités attendues des élèves au terme de l'étude chaque thème et de chaque sous-thème.

Chaque thème est présenté sous la forme d'un tableau à trois colonnes dont les contenus doivent être abordés simultanément :

- la première colonne indique les sous-thèmes qui structurent le programme ;
- la deuxième colonne apporte des précisions sur le contexte et les finalités de l'étude ;
- la troisième colonne précise l'ensemble des notions que les élèves doivent maîtriser.

■ Indications méthodologiques

L'enseignement de l'économie vise l'acquisition des mécanismes économiques fondamentaux permettant de comprendre les grandes évolutions qui affectent notre société. L'apprentissage des concepts est un moyen pour les élèves d'appréhender l'environnement économique en reliant leur étude à l'actualité.

Dans un même souci, les ressources peuvent également être de nature historique, géographique ou managériale pour souligner la globalité des phénomènes économiques et sensibiliser les élèves à la complémentarité des approches pour répondre à des problématiques transversales.

Le programme fournit une liste précise des notions à aborder. Certaines d'entre elles peuvent faire appel à d'autres concepts qu'il n'est cependant pas toujours judicieux de nommer sous peine de confusion. L'apprentissage des définitions de notions par les élèves doit autant que possible être relié à la réalité : les élèves utilisent les notions et les mécanismes économiques à l'occasion d'analyses de situations réelles ou de données quelles qu'en soient leurs formes (séries statistiques, graphiques, cartes, etc.). Les débats qui animent les économistes et la société dans son ensemble sont traités plus particulièrement en classe de terminale à travers les quatre grands thèmes étudiés.

Dans le cadre de cet enseignement d'économie, l'élève doit développer les capacités suivantes :

- rechercher une information ou des statistiques pertinentes dans des documents fiables (lire et comprendre le document quelle qu'en soit la forme, trier, classer et valider les informations). Dans le cas de documents statistiques, il s'agit par exemple d'être capable d'analyser et d'interpréter des graphiques de différents formats (graphiques statistiques, hiérarchiques ou de tendances, histogrammes, nuages de points, etc.) et de mobiliser les données observées pour calculer de nouvelles statistiques (cf. valeur ajoutée, coût marginal) ;
- synthétiser les informations prélevées ;
- organiser l'exposé écrit de ces informations ;

- analyser ces informations au regard des notions économiques acquises ;
- avoir un regard critique sur les documents porteurs d'informations ;
- développer une argumentation économique structurée en mobilisant des connaissances.

L'acquisition de ces capacités d'observation, d'analyse et de réflexion permet à l'élève d'exprimer sous différentes formes (exposés oraux, travaux rédigés, participation à des débats ...) sa compréhension de l'environnement économique.

Programme d'économie

■ Thème 1 : Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ?

Ce premier thème reprend des notions étudiées en classe de seconde en SES. Il s'agit de présenter l'objet de l'économie en tant que science et de poser ses enjeux dans un monde en mutation, en s'appuyant sur les acquis des élèves.

L'élève est capable :

- d'identifier les acteurs économiques et leurs fonctions ;
- de distinguer la nature des biens et services ;
- de décrire les choix économiques à l'aide des concepts et principes fondamentaux du raisonnement économique (coût d'opportunité, utilité, rationalité, préférences, maximisation) pour décrire des choix économiques ;
- d'analyser ce que l'on entend par rationalité individuelle ;
- d'explicitier la notion d'utilité marginale ;
- de définir les différentes formes-fonctions de la monnaie.

| Thème | Contextes et finalités | Notions |
|--|--|---|
| I. 1. Les agents économiques et les différents types de biens et services | L'un des objets de l'économie est d'étudier comment les individus et les groupes d'individus organisent l'utilisation et la répartition des ressources rares à leur disposition, pour obtenir ce dont ils ont besoin, voire ce qu'ils désirent. Face à des désirs potentiellement illimités, les individus doivent choisir sous contrainte (revenu, temps, information) quels besoins ou quels désirs satisfaire en premier lieu et comment arbitrer | Les différents agents économiques et leur fonction principale. Les différents types de biens et services. Les contraintes économiques : revenu, |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>entre différents moyens pour atteindre un certain niveau de satisfaction.</p> <p>Pour répondre à leurs besoins, les individus en société s'organisent. Une spécialisation dans des grandes fonctions se développe, la notion d'agent économique apparaît. Les ressources nécessaires pour produire les biens et services qui répondent aux besoins des individus ont un coût et une disponibilité limitée : c'est la notion de contrainte économique.</p> | <p>temps, espace, information.</p> <p>L'arbitrage entre les différentes activités et les choix économiques.</p> |
| <p>I. 2. Les décisions du consommateur et du producteur</p> | <p>La science économique étudie les mécanismes des choix individuels et collectifs, et leurs effets. L'analyse des choix alternatifs des individus se fonde sur l'idée que les agents sont rationnels dans leurs décisions, c'est-à-dire qu'ils s'efforcent d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en fonction de leurs préférences individuelles et des contraintes économiques, sociales et environnementales. Décider et arbitrer requiert ainsi de comparer les coûts et bénéfices des choix alternatifs. La notion centrale de coût d'opportunité, liée aux utilités marginales estimées des biens et services que l'on consomme ou pas, peut ainsi être expliquée et démontrée.</p> <p>Consommer des biens et des services nécessite de les produire. Seuls les biens (ou services) qui ont un prix et qui sont échangeables sont considérés comme des biens (ou services) économiques. Ces biens (ou services) peuvent être produits par des agents privés ou publics. La valeur de ces biens (ou services) pour les agents économiques est liée à leur rareté et à leur utilité marginale.</p> <p>La question de la production (que produire et en quelle quantité ?) dépend à la fois des quantités et du coût des ressources disponibles (facteurs de production : travail, capital, terre) et de la valeur du bien fabriqué, exprimée par son prix.</p> <p>Ainsi, un consommateur rationnel cherche à maximiser sa satisfaction (consommation, bien être) en prenant en compte sa contrainte budgétaire et l'utilité marginale estimée pour chacun des biens qu'il souhaite consommer. Le producteur, quant à lui, optimise sa production en comparant le bénéfice récupéré par la vente d'une unité supplémentaire du bien produit et le coût marginal de cette même unité supplémentaire de bien produit (raisonnement marginal). Il poursuit sa production jusqu'à ce que la fabrication d'une unité supplémentaire engendre un coût marginal égal à sa recette marginale obtenue par celle-ci.</p> | <p>Les préférences et choix économiques.</p> <p>Les coûts d'opportunité.</p> <p>Préférences individuelles.</p> <p>La rationalité et l'utilité individuelles.</p> <p>La maximisation et le raisonnement « à la marge ».</p> <p>La rareté, la valeur, l'utilité marginale.</p> <p>La contrainte budgétaire.</p> <p>La production, les ressources et les facteurs de production.</p> <p>Égalisation entre coût marginal et recette marginale.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>I. 3. Les échanges économiques</p> | <p>Les coûts d'opportunité des différents produits conduisent naturellement les producteurs à se spécialiser. Cette spécialisation entraîne un échange de biens et services, inter-individuel ou international, qui se réalise dans le cadre d'un marché (lieu physique ou virtuel). Il en découle des interrelations multiples de flux réels et de flux monétaires, qui peuvent correspondre à un circuit économique élémentaire.</p> <p>La monnaie (sous de nombreuses formes) constitue un instrument essentiel de l'activité économique. Elle sert à la fois d'intermédiaire des échanges, de réserve de valeur et d'unité de compte. Par rapport aux autres actifs, elle a la propriété d'être acceptée comme moyen de paiement universel, immédiatement et sans coût.</p> | <p>La spécialisation des producteurs et des pays, les échanges.</p> <p>Les différentes formes fonctions de la monnaie et leurs fonctions.</p> <p>Circuit économique élémentaire.</p> <p>Troc, monnaie métallique, fiduciaire, scripturale, électronique.</p> |
|--|--|--|

■ Thème 2 : Comment la richesse se crée-t-elle et se répartit-elle ?

La richesse d'une nation est évaluée par les organismes statistiques (l'Institut national de la statistique et des études économiques ou INSEE, en France) à partir du produit intérieur brut (PIB). Ce produit est le résultat de la combinaison productive des facteurs de production. D'autres indicateurs peuvent venir compléter l'information fournie par le PIB. Plusieurs points de débats doivent être abordés : les évolutions différenciées des PIB entre les pays, les évolutions dans le temps, les évolutions de pouvoir d'achat, les limites de la mesure de la richesse nationale par le simple PNB.

L'élève est capable :

- d'identifier les différents facteurs de production (*input*) qui vont engendrer une production (*output*) ;
- d'identifier la différence entre un *input* (investissement en recherche et développement par exemple), et un *output* (brevet ou nouveau produit innovant) ;
- de définir les notions de productivité et de gain de productivité ;
- d'analyser l'évolution des gains de productivité ;
- de calculer la valeur ajoutée dans des cas simples ;
- de distinguer les revenus en fonction de leur origine ;
- de comprendre qu'un individu ou un groupe d'individus peut être rémunéré du fait de son travail, de ses connaissances, diplômes, de ses qualifications et de sa détention de capital (épargne, logement, entreprise) et que, donc, son revenu va être mixte ;
- d'analyser le partage de la valeur ajoutée à partir d'un graphique.

| Thème | Contextes et finalités | Notions |
|---|--|--|
| II.1. La combinaison des facteurs de production | <p>La production d'un bien ou d'un service nécessite le recours à plusieurs facteurs de production. Cette combinaison de facteurs est contrainte par la quantité de facteurs disponibles dans chaque économie et par leurs coûts. Cette combinaison évolue et est optimisée par la diffusion des technologies, des nouvelles organisations du travail ainsi que par l'amélioration du capital humain et de l'accès à l'information.</p> <p>Les facteurs peuvent contribuer plus ou moins intensément à la production. L'efficacité de leur contribution est mesurée par la notion de productivité. Les gains de productivité sont étroitement liés à l'investissement en capital humain et au progrès technique, ainsi qu'à une meilleure organisation des facteurs de production disponibles.</p> | <p>Les facteurs de production primaires et secondaires : le travail, le capital, les ressources naturelles, l'information.</p> <p>Le capital humain. représente la combinaison de deux facteurs primaires le travail et le capital. La Substitution substitution ou la complémentarité de facteurs de production les uns par rapport aux autres au sein de la fonction de production. Le rôle de l'investissement dans l'accumulation des facteurs.</p> <p>La pProductivité globale des facteurs, productivité du travail, productivité horaire, par tête et gains de productivité.</p> |
| II.2. La mesure de la production et ses prolongements | <p>La création de richesse est évaluée par la valeur ajoutée produite par les agents économiques. Celle-ci est égale à la différence entre le prix de vente du bien et le coût des consommations intermédiaires rentrant dans la composition de ce bien. L'absence de prix peut rendre difficile le calcul de la valeur ajoutée des productions non marchandes, qui sont néanmoins utiles pour la société.</p> <p>La richesse produite à l'échelle d'un territoire est évaluée par le Produit intérieur brut (PIB). La contrepartie du Le PIB peut être décomposée de trois manières- calculé comme:</p> <p>— par la somme des valeurs ajoutées augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.</p> <p>— par la somme des emplois finaux intérieurs de biens et de services (consommation finale</p> | <p>Les agrégats économiques : la valeur ajoutée et le Produit intérieur brut (PIB). Production non marchande. Indicateurs complémentaires au PIB : Indice de développement humain (IDH), ...</p> <p>Les trois types de calcul du PIB, Il la statistique nationale et la comptabilité nationale.</p> <p>Le calcul du PIB.</p> |

Mis en forme : Police ;(Par défaut)
+Corps (Calibri)

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police ;(Par défaut)
+Corps (Calibri)

| | | |
|--|---|--|
| | <p>effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations;</p> <p>— par la somme des emplois des comptes d'exploitation : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.</p> <p>Le PIB par habitant reste le principal critère pour mesurer la richesse d'un pays, et le taux de croissance du PIB pour mesurer le dynamisme économique d'un pays et comparer les pays entre eux. Cet indicateur peut être prolongé par des mesures plus globales comme l'indicateur de développement humain (IDH), mesuré par les organisations internationales.</p> | |
| <p>II.3. La dynamique de la répartition des revenus</p> | <p>La production de biens et de services entraîne la distribution de revenus dans l'ensemble de l'économie. L'étude du revenu met en évidence la diversité de ses origines – travail (salaires, traitements) capital (intérêts, dividendes) et propriété (loyers) – ainsi que les enjeux de la répartition initiale de ces revenus et de leur taxation en vue d'une éventuelle redistribution.</p> <p>Le partage de la valeur ajoutée peut être affecté sur le long terme par des évolutions comme le progrès technique.</p> <p>Par ailleurs, le processus de redistribution mis en place par l'État via les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques vise la réduction des inégalités en corrigeant la répartition des revenus primaires. Il aboutit après affectation des revenus de transfert et des prélèvements obligatoires au revenu disponible, ou les dépenses publiques. Ces évolutions modifient les équilibres de la répartition des revenus primaires.</p> <p>Le processus de redistribution mis en place par l'État via les prélèvements obligatoires et la dépense publique modifient la répartition de ces revenus primaires pour aboutir au revenu disponible (l'étude de la redistribution est abordée en classe terminale).</p> | <p>Les revenus primaires : les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus mixtes. Le partage de la valeur ajoutée entre les différents agents économiques.</p> <p>La valeur ajoutée brute par secteur institutionnel</p> <p>La composition du revenu disponible.</p> <p>Définition et évolution à long terme des prélèvements obligatoires.</p> <p>Dépense publique et dépenses privées.</p> <p>L'imposition sur le revenu.</p> <p>Les prélèvements obligatoires.</p> <p>Revenu disponible.</p> <p>Cotisations sociales et impôts dans la répartition de la valeur ajoutée.</p> |

■ Thème 3 : Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?

Le revenu des ménages se partage entre consommation et épargne. Les variables économiques, sociales et démographiques affectent cet arbitrage entre le présent et le futur et ont un impact sur la structure de la consommation et de l'épargne.

L'élève doit être capable :

- d'identifier les déterminants de la consommation ;
- d'analyser l'évolution de la structure de consommation des ménages (en valeur et en volume) ;
- d'identifier les déterminants de l'épargne ;
- de montrer le lien entre épargne, revenu et patrimoine ;
- de calculer et interpréter les propensions moyenne et marginale à consommer et à épargner ;
- d'interpréter un tableau statistique des répartitions du revenu et du patrimoine.

| Thème | Contexte et finalités | Notions |
|--|---|---|
| III.1. L'arbitrage entre consommation et épargne | <p>Le revenu disponible des ménages est réparti entre consommation et épargne. Les variables économiques, sociales et démographiques affectent cet arbitrage. Mais ces variables ont aussi un impact sur la structure de la consommation et de l'épargne.</p> <p>L'épargne est un outil dont disposent les ménages pour transférer leurs ressources dans le temps.</p> <p>Un ménage épargne pour ses vieux jours, pour léguer un patrimoine, par précaution, pour effectuer un placement financier ... Cette décision dépend donc de variables économiques (revenu, taux d'intérêt, projet d'investissement ...), démographiques (vieillessement de la population par exemple) et du risque (épargne de précaution, anticipations de perte de revenu, chômage, risque de maladie).</p> <p><u>Le revenu disponible se répartit entre consommation et épargne. La structure de la consommation (part des différents types de biens et services dans les dépenses) évolue dans le budget des ménages dans le temps et selon différents critères, économiques (revenu, taux d'intérêt, projet d'investissement, etc.), démographiques (vieillessement de la population par exemple) et sociaux (épargne de précaution, anticipations de perte de revenu, chômage, risque de</u></p> | <p>Les déterminants de l'épargne et de la consommation.</p> <p>La propension à consommer.</p> <p>Le taux d'épargne.</p> <p>Le patrimoine.</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | maladie). | |
| III.2. Le pouvoir d'achat des ménages | Le pouvoir d'achat mesure la quantité de biens et services qu'un ménage peut acquérir étant donné le revenu dont il dispose. Aussi, une hausse des prix moins importante que celle du revenu disponible se traduit-elle par une augmentation de son pouvoir d'achat. Sur le long terme, on observe jusqu'à présent une amélioration du pouvoir d'achat des ménages, même si celle-ci peut être très inégale. | L'indice des prix à la consommation. Le panier de biens. L'é volution à long terme du pouvoir d'achat. |
| III.3. La structure de consommation des ménages | Les coefficients budgétaires permettent d'appréhender la structure de consommation des ménages. En valeur sur les cinquante dernières années, ils ont fortement évolué. La part de l'alimentation baisse au profit des dépenses de transport, de logement, de santé, des dépenses de loisirs et de services. En volume cependant, les structures sont plus stables. La part des services dans la structure de consommation augmente notamment parce que son prix relatif par rapport aux produits industriels augmente fortement. | La composition des dépenses des ménages. Les coefficients budgétaires. Les P rix relatifs comparés des biens et services. |

■ Thème 4 : Quels modes de financement de l'activité économique ?

Ce thème présente la manière dont les besoins de financement de l'économie peuvent être satisfaits. Il expose le poids respectif des marchés financiers et des banques, tout en soulignant leur forte interdépendance. En octroyant du crédit, les banques participent au processus de la création monétaire.

L'élève est capable :

- d'identifier les différentes situations de financement des agents économiques ;
- d'identifier et comparer les divers modes de financement de la croissance de la production ;
- de caractériser les différents circuits de financement ;
- de caractériser et comprendre le rôle des banques dans le financement de l'activité économique ;
- d'analyser les différentes fonctions des marchés financiers ;
- de comprendre le rôle de [s banques centrales \(et en particulier](#) la Banque centrale européenne) par rapport au système bancaire.

| Thème | Contexte et finalités | Notions |
|-------|-----------------------|---------|
|-------|-----------------------|---------|

| | | |
|---|--|---|
| IV. 1. La situation des agents économiques | Le financement de l'économie concerne les opérations par lesquelles les agents à besoins de financement obtiennent des ressources en provenance des agents à capacités de financement. | Les agents à besoins de financement et les agents à capacités de financement. |
| IV. 2. Les modalités de financement de l'activité économique | <p>Le financement de l'activité économique est réalisé de manière interne par voie d'autofinancement et/ou de manière externe par le recours aux marchés financiers et aux institutions financières.</p> <p>Les agents à besoins de financement peuvent avoir recours à deux circuits de financement externe, direct et indirect.</p> <p>L'intervention des banques permet à celles-ci de prendre en charge les risques liés aux opérations de prêt.</p> | <p><u>L'a</u>Autofinancement.</p> <p><u>L'e</u>Emprunt.</p> <p>Le financement direct et le marché financier.</p> <p>Les titres financiers.</p> <p>Le financement indirect et les banques.</p> <p><u>Les a</u>Actifs financiers.</p> |

■ Thème 5 : Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?

L'intensité de la concurrence sur un marché dépend du nombre d'entreprises, de leur stratégie, de l'entrée potentielle de nouveaux concurrents, de l'existence de produits substituables.

L'élève est capable :

- de définir un « marché pertinent » ;
- d'identifier les intervenants sur un marché ;
- de calculer un degré de concentration des marchés et de caractériser la structure des différentes formes de concentration : concurrence, oligopole et monopole ;
- de déterminer la fixation du prix sur un marché concurrentiel ;
- de calculer et interpréter une élasticité prix-demande dans des exemples simples ;
- d'analyser les stratégies de fixation des prix par les entreprises en fonction de la structure des coûts et de la concentration du marché ;
- de déterminer si une modification des prix s'accompagne d'une évolution des caractéristiques des produits ;
- de calculer un coût moyen et un coût marginal de production avec des exemples simples et en interpréter les résultats.

| Thèmes | Contexte et finalités | Notions |
|-------------------------------------|--|--|
| V.1. Le degré de concurrence | Le degré de concurrence sur un marché dépend du nombre d'entreprises, de leurs stratégies, de l'entrée | L'offre et la demande. Le prix d'équilibre. |

| | | |
|---|--|--|
| <p>selon les marchés</p> | <p>potentielle de nouveau concurrents, des barrières à l'entrée et de l'existence de produits substituables.</p> <p>Le prix d'un bien ou service correspond à la valeur à laquelle un échange peut être réalisé. Si le marché est concurrentiel, le prix converge vers le coût marginal de production et sera donc plus avantageux pour le consommateur qu'un prix de concurrence imparfaite ou celui d'un monopoleur.</p> | <p>L'élasticité prix-demande. L'élasticité croisée. Le coût marginal. La CConcurrence, oligopole, monopole, cartel. La cConcurrence imparfaite. Les bBarrières à l'entrée. Les pProduits substituables, produits complémentaires. L' indice de concentration sur un marché.</p> |
| <p>V.2. Les stratégies pour dépasser l'intensité concurrentielle</p> | <p>La concurrence fait disparaître les surprofits de monopole. Certaines entreprises vont alors innover et différencier en qualité leurs produits pour pouvoir conserver des créneaux haut de gamme en termes de produits avec des prix élevés.</p> <p>Sur le long terme et grâce aux entreprises innovantes mais aussi imitatrices, l'innovation va permettre d'abaisser les prix relatifs des produits innovants (TV, voitures, ordinateurs, ...). Le consommateur bénéficie de nouveaux produits meilleurs en qualité et en contenu technologique.</p> <p>Lorsqu'il y a peu d'offres sur un marché (concurrence imparfaite, ...), les quantités offertes sont plus faibles et les prix plus élevés : c'est le cas d'un monopole ou d'un cartel d'entreprises (ou de pays) qui s'entendent pour fixer les prix.</p> | <p>L'innovation, la différenciation des produits. Le monopole, l'oligopole, les ententes illicites. Le pouvoir de marché. La course à l'innovation. Preneur de prix, faiseur de prix.</p> |

ANNEXE 2

Programme d'enseignement de spécialité de management de la classe de première de la voie technologique, série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Sommaire

| | |
|---|----------|
| Le management dans le cycle terminal de la série Sciences et technologies du management et de la gestion | 2 |
| ■ <i>Structure du programme</i> | 2 |
| ■ <i>Repères pour l'enseignement</i> | 3 |
| Thème 1 : À la rencontre du management des organisations | 4 |
| Thème 2 : Le management stratégique, du diagnostic à la fixation des objectifs | 7 |
| Thème 3 : Les choix stratégiques des organisations | 9 |

Le management dans le cycle terminal de la série Sciences et technologies du management et de la gestion

Le programme s'appuie sur le constat que toute personne, dans un cadre privé ou professionnel, rencontre des organisations de formes très différentes : être éclairé sur leur fonctionnement toujours plus complexe devient donc essentiel. L'enseignement de management vise à donner aux élèves de première ayant choisi la série Sciences et technologies du management et de la gestion une introduction au fonctionnement des entreprises, des organisations publiques et des associations. Il apporte aux élèves un regard distancié sur ces organisations en développant progressivement leur sens critique par l'analyse des concepts et des pratiques de management qui s'y développent. Le management contribue aussi à la formation civique en permettant à chaque élève de mieux saisir les enjeux sociétaux des organisations auxquelles il est et sera quotidiennement confronté.

Le management est le gouvernement des organisations. Il consiste à gérer une production collective en tenant compte d'une multitude de contraintes (financières, humaines, juridiques, environnementale etc.). Il a une dimension stratégique - la définition des buts de l'organisation - et une dimension éthique, notamment à travers la responsabilité sociétale des entreprises et une exigence de transparence.

L'enseignement du management et celui des sciences de gestion et numérique doivent également être mis en relation avec les programmes d'économie et de droit, qui décrivent les cadres dans lesquels évoluent les organisations. De même doit-il mobiliser l'approche historique, vecteur de développement de l'esprit critique. Il offre ainsi à chaque élève un cadre de référence qui l'aide à construire son projet professionnel et favorise la poursuite d'études dans le domaine des sciences de gestion.

■ Structure du programme

Le programme est construit autour de trois grands thèmes :

- **le thème 1, « À la rencontre du management des organisations »,** vise à installer les concepts clés du management dont il montre l'ancrage dans l'action collective au sein d'organisations d'une extrême diversité. Ce thème dégage les fondements essentiels du management à savoir répondre au développement et la pérennisation de l'organisation ;
- **le thème 2, « Le management stratégique : du diagnostic à la fixation des objectifs »,** présente les principes d'élaboration d'une stratégie à partir d'un diagnostic et de la définition d'un système d'objectifs associés à des indicateurs de pilotage ;
- **le thème 3, « Les choix stratégiques des organisations »,** aborde les options stratégiques possibles selon les spécificités des grands types d'organisation : entreprises privées, entreprises et organisations publiques, organisations de la société civile.

■ Repères pour l'enseignement

La construction des notions de pratiques managériales passe par une observation et une analyse de situations réelles des différents types d'organisations. Elle s'appuie sur des problématiques qui mettent en évidence le caractère contingent des pratiques managériales et qui les inscrivent dans une perspective historique, dans les débats, notamment sociétaux, qui entourent la discipline.

Enfin, loin de vouloir tenter de dégager des principes de management universellement applicables à tout type de situation, il s'agit de considérer les pratiques managériales comme une réponse précise, pertinente adaptée à chaque configuration organisationnelle ; il importe par ailleurs de dégager des typologies de formes organisationnelles afin de mieux les comprendre et prévoir leurs évolutions (PME, entreprises multinationales, ONG humanitaires, syndicats professionnels, concessionnaire de service public, école de commerce, etc.).

Les méthodes de travail préconisées sont :

- l'utilisation systématique de supports faisant référence à des exemples tirés de la réalité, issus de sources variées (entretiens avec des professionnels, témoignages de professionnels, articles de presse, visites d'entreprises ou encore jeux sérieux, rapports d'activités, rapports RSE des entreprises) ;
- la mobilisation importante de ressources numériques et documentaires ;
- la production de synthèses, commentaires et argumentations écrits ou oraux.

L'élève doit maîtriser les connaissances, les concepts et des méthodes propres au corpus constituant la discipline. Il doit être capable de construire des réponses argumentées, se référant à des situations managériales, en mobilisant des concepts propres à la discipline et en faisant preuve d'un regard critique sur les moyens et les méthodes mobilisés. De même est-il conduit à acquérir une véritable « culture organisationnelle », non seulement en se référant à l'actualité des organisations mais aussi en bénéficiant d'une mise en perspective historique de l'évolution des organisations et des pratiques managériales qui s'y sont développées.

Thème 1 : À la rencontre du management des organisations

Ce thème montre que l'organisation s'impose comme une réponse à la nécessité de structurer, de coordonner et de conduire une action collective. Même si leurs domaines d'action sont aujourd'hui moins strictement délimités, les grandes formes d'organisations (entreprises privées, organisations et entreprises publiques, organisations de la société civile) présentent des spécificités qu'il convient de mettre en évidence.

Le management trouve sa raison d'être dans la conduite de cette action collective, confrontée à un environnement en perpétuelle évolution, notamment sous l'effet des transformations numériques et technologiques, des mutations écologiques ou encore des nouvelles responsabilités sociétales.

L'élève doit être capable :

- d'articuler action individuelle et action collective ;
- d'identifier les critères et les spécificités permettant de distinguer les grandes catégories d'organisations ;
- de caractériser une organisation donnée ;
- de repérer les décisions relevant du management stratégique et celles relevant du management opérationnel ;
- de montrer en quoi les décisions managériales constituent des réponses aux orientations stratégiques et aux évolutions de l'environnement volontés de croissance et aux évolutions extérieures.

| QUESTIONS | NOTIONS | INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES |
|--|---|--|
| 1.1. Pourquoi est-il nécessaire d'organiser l'action collective ? | Action collective – Objectifs - Intérêts individuels et collectifs. Groupe organisé – Organisation. Cadre juridique. Ressources : humaines, financières, matérielles, immatérielles, technologiques. | L'étude d'une organisation commence par la distinction entre action individuelle et action collective organisée. Cette dernière suppose la constitution d'un groupe de personnes qui ont un objectif commun et qui s'organisent pour l'atteindre, dans une perspective de pérennité. L'action collective se justifie ainsi par une plus grande efficacité que l'action individuelle. Le passage de l'action collective à l'organisation implique son inscription dans un cadre juridique et dans une structure en général hiérarchisée. L'organisation est étudiée en tant que processus dynamique de construction mais aussi en tant qu'entité à part entière dont il faut assurer le fonctionnement par la mobilisation de diverses ressources, la circulation des |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>informations, la définition et la coordination des actions de chacun, la prise de décision et la fixation de règles.</p> |
| <p>1.2 Comment appréhender la diversité des organisations ?</p> | <p>Finalités – Buts - Intérêts individuels / collectifs. Biens et services : marchands, non marchands. Secteur privé – Secteur public – Partenariats public-privé. Financement privé – Financement public. Secteur d'activité. Entreprises privées. Organisations et entreprises publiques - Participation de l'État dans des entreprises dans des marchés concurrentiels. Organisations de la société civile : associations, ONG, syndicats, fondations.</p> | <p>Cette question permet de présenter la grande variété des organisations existantes. Il s'agit de mettre en évidence les critères qui permettent de les distinguer. Ce peut être notamment les raisons qui légitiment leur existence (finalités, buts poursuivis et intérêts) ainsi que ce qui les caractérise : le type de production, l'effectif, l'origine du financement, le secteur d'activité et le champ géographique dans lesquels l'organisation évolue.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les entreprises privées produisent des biens et des services vendus sur des marchés, correspondant à une demande, et créent une richesse supplémentaire. Outre leur finalité lucrative, elles doivent assumer leur responsabilité sociale et environnementale. – Les organisations et les entreprises publiques sont de plusieurs types ; leurs champs d'action (national ou territorial) et leurs missions diffèrent (administrations, collectivités territoriales, entreprises publiques). – Leur financement revêt des spécificités : financement public, (prélèvement d'impôts et de taxes, emprunts) et/ou paiement d'un prix par l'utilisateur-client. Des tensions peuvent apparaître au sein de ces organisations et entreprises publiques entre leur mission de service public, la maîtrise des coûts imposée par des contraintes budgétaires et l'assurance de la qualité du service. – Les organisations de la société civile poursuivent un but non lucratif : elles proposent des services non marchands destinés à satisfaire leurs adhérents ou l'ensemble d'une population (action humanitaire par exemple). La spécificité des moyens mobilisés (modes de financement, ressources humaines) peut faire émerger des tensions et des conflits d'intérêts. <p>Enfin, il est mis en évidence un continuum de situations pouvant exister entre les trois types d'organisations, par porosité ou par hybridation.</p> |

| | | |
|---|--|---|
| <p>1.3. Qu'est-ce que le management des organisations ?</p> | <p>Définition du management. Management privé, management public. Fonctions du management. Management stratégique – Management opérationnel. Décisions stratégiques – Décisions opérationnelles. Évaluation de l'efficacité du management.</p> | <p>En partant de la définition du management telle qu'elle figure dans le préambule, les quatre grandes fonctions génériques de la démarche managériale sont mises en évidence : 1/ fixer des objectifs, 2/ organiser, animer, 3/ mobiliser, contrôler, 4/ évaluer.</p> <p>Ces fonctions se traduisent par des prises de décisions. Le management stratégique se distingue ici du management opérationnel par des effets de la décision sur le devenir de l'organisation et du niveau hiérarchique de la prise de décision.</p> |
| <p>1.4. Comment le management permet-il de répondre aux changements de l'environnement ?</p> | <p>L'organisation comme système complexe Parties prenantes. Régulation managériale. Transformations numériques. Mutations écologiques. Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).</p> | <p>L'organisation, vue comme un système complexe au sein d'un écosystème, doit tenir compte des intérêts respectifs des acteurs internes et externes concernés par les activités de l'organisation. Elle doit aussi rechercher son équilibre et sa stabilité, envisagé dans ses différentes dimensions : financier, politique, économique, sociale, technologique, écologique, juridique.</p> <p>Les pratiques de management sont en permanence confrontées à cet environnement évoluant sous l'effet des nouvelles technologies, des mutations économiques ou encore des impératifs écologiques. Elles sont également dictées d'un point de vue endogène par la taille, les technologies, l'histoire et la culture de l'organisation et la confrontation intérêt individuel/intérêt collectif.</p> <p>La société connaît une révolution numérique. Dans ce contexte de mutations technologiques, certaines organisations peuvent modifier leur fonctionnement, redéfinir les relations avec leurs partenaires internes et externes et leurs pratiques de gestion. La digitalisation des activités est source de développement, mais est également porteuse de risques.</p> <p>Les menaces ou contraintes écologiques inscrivent le management dans un cadre juridique qui modifie les pratiques même si les organisations peuvent également prendre des initiatives au-delà des normes imposées pour préserver l'environnement.</p> <p>D'autres mutations (sociales, sociologiques, économiques, juridiques, rapport au travail, avènement de l'intelligence artificielle, etc.) sont à envisager. Ceci favorise les transversalités avec les autres enseignements, notamment les sciences de gestion, le droit, l'économie et l'histoire.</p> |

Thème 2 : Le management stratégique, du diagnostic à la fixation des objectifs

Ce thème vise à donner une vue d'ensemble de la démarche stratégique mise en place par l'organisation afin de poursuivre ses finalités en tenant compte de ses ressources et de son environnement. Ce processus passe par l'élaboration d'un diagnostic stratégique complet qui vise notamment l'identification des ressources mobilisables, des compétences distinctives de l'organisation et des facteurs clés de succès. L'ensemble conduit à la fixation d'objectifs stratégiques.

Le pilotage managérial permet de tendre vers ces objectifs, en utilisant des indicateurs de résultat et en prenant des mesures d'adaptation permanente. Dans certains cas, en fonction des résultats obtenus, les objectifs et la stratégie de l'organisation peuvent être reconsidérés.

L'élève doit être capable de distinguer et d'analyser les grandes étapes d'un pilotage managérial :

- définir la notion de stratégie ;
- repérer les étapes de la démarche stratégique ;
- recenser des éléments de diagnostic interne et externe ;
- identifier les facteurs clés de succès à partir de l'analyse des facteurs environnementaux (macro et micro) ;
- identifier les compétences distinctives à partir de l'analyse des compétences et des ressources de l'organisation, et des bonnes pratiques du secteur ;
- déterminer les objectifs et les décisions stratégiques ;
- identifier des nœuds de conflit et des points de consensus ;
- questionner les indicateurs de résultats ;
- évaluer la performance de l'organisation grâce à ces indicateurs et proposer des mesures correctrices.

| QUESTIONS | NOTIONS | INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES |
|--|--|--|
| 2.1. Qu'est-ce que la stratégie ? | Définition de la stratégie. Démarche stratégique. | La stratégie, vue comme un ensemble de décisions engageant le devenir de l'organisation, doit être considérée également dans sa dimension historique. La démarche stratégique met en évidence les forces et faiblesses de l'organisation ainsi que les opportunités et menaces de son environnement. À partir de ces éléments, l'organisation définit un plan d'actions coordonnées afin d'atteindre les objectifs fixés. Si la stratégie a longtemps été planifiée dans un contexte plutôt stable et prévisible, elle |

| | | |
|---|--|--|
| | | est aujourd'hui de plus en plus sujette à des ajustements liés à un environnement fluctuant et incertain. |
| 2.2. Comment élaborer le diagnostic stratégique ? | Veille stratégique. Diagnostic interne : forces, faiblesses, ressources, compétences. Diagnostic externe : opportunités, menaces, facteurs clés de succès. | La démarche stratégique de l'organisation prend appui sur une veille stratégique pour mieux comprendre l'environnement et ses fluctuations permanentes. L'organisation réalise : <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic interne mettant en évidence les ressources et les compétences ; - un diagnostic externe identifiant les opportunités et les menaces de l'environnement. Le diagnostic interne met en évidence les compétences distinctives. Le diagnostic externe aboutit à l'identification des facteurs clés de succès. L'articulation de ces deux éléments conditionne la réussite de la stratégie. |
| 2.3. Comment interpréter le diagnostic et le traduire en objectifs ? | Objectifs stratégiques. Lien finalité / objectifs. RSE. Conflits et consensus. | Les objectifs stratégiques sont induits par la finalité de l'organisation et l'interprétation du diagnostic stratégique. La responsabilité sociale des organisations est prise en compte dans la définition de leurs objectifs stratégiques. Les objectifs stratégiques fixés par l'équipe managériale sont inspirés et/ou appréciés par les parties prenantes de l'organisation (actionnaires ou associés pour une organisation privée, tutelle pour une organisation publique ; salariés ou agents ; syndicats ...). La divergence entre intérêts individuels et intérêt collectif peut être le nœud de conflits. L'appropriation des objectifs stratégiques, gage de réussite pour l'organisation, passe par une recherche de convergence et de consensus. |
| 2.4. Comment évaluer les objectifs et les pratiques ? | Indicateurs. | La mesure de l'atteinte des objectifs stratégiques nécessite la définition d'un ou plusieurs indicateurs dont il convient de vérifier : <ul style="list-style-type: none"> - la pertinence par rapport aux objectifs ; - la variété ; - la possibilité d'une évaluation dans le temps et dans l'espace ; - l'appropriation par les acteurs concernés ; - Le nombre de conflits internes et leurs origines. |

Thème 3 : Les choix stratégiques des organisations

Ce thème traite des choix stratégiques que fait l'organisation à partir des constats dressés lors du diagnostic stratégique. S'il existe des orientations stratégiques de natures communes, que l'on retrouve dans de nombreuses organisations, il est important de différencier les options stratégiques des entreprises dans un environnement concurrentiel mouvant, des options stratégiques des organisations publiques et des organisations de la société civile dans des contextes de natures différentes.

L'objectif de ce thème est ainsi de présenter les différentes options stratégiques envisageables pour chacun de ces trois types d'organisations.

L'élève doit être capable d'analyser et de comparer les natures des choix stratégiques opérés dans les trois types d'organisations, au regard de leurs finalités et de leurs contraintes spécifiques. Pour cela, il doit :

- repérer les types de finalités de ces organisations ;
- repérer les différents niveaux auxquels s'opèrent les choix stratégiques ;
- repérer et analyser des choix stratégiques ;
- caractériser l'avantage concurrentiel d'une organisation ;
- évaluer le degré de transparence des objectifs dans les trois contextes.

| QUESTIONS | NOTIONS | INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES |
|--|---|--|
| 3.1 Quelles options stratégiques pour les entreprises ? | Domaine d'activité stratégique. Stratégie globale et stratégie de domaine. Spécialisation, diversification. Avantage concurrentiel. Domination par les coûts. Différenciation. Chaîne de valeur : externalisation, intégration. | L'entreprise peut segmenter l'ensemble de ses activités en différents domaines d'activité stratégique (DAS) dans lesquels sont menées des stratégies adaptées. Les choix stratégiques s'opèrent donc au niveau global (spécialisation, diversification) et au niveau de chacun des domaines d'activités (construction de l'avantage concurrentiel par différenciation-sophistication- épuration, ou par domination par les coûts ; choix de marchés pertinents ; ...). Le caractère éphémère de l'avantage concurrentiel (incertitude de l'environnement, intensité de la concurrence, rythme des innovations technologiques, etc.) est mis en évidence. |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Modalités de développement : croissance interne, croissance externe, partenariats, internationalisation.</p> <p>Numérisation de l'économie.</p> <p>Transparence et secret.</p> | <p>Les choix portent également sur les maillons de la chaîne de valeur que l'entreprise souhaite maîtriser (intégration, externalisation) et sur les modalités de son développement (croissance externe, croissance interne, partenariats), y compris à l'international.</p> <p>Les impacts des technologies numériques (plateformes et réseaux numériques mondiaux, données massives et intelligence artificielle, ...) sont pris en compte dans l'élaboration des choix stratégiques.</p> <p>Dans un univers concurrentiel, la transparence exigée par des parties prenantes de l'entreprise trouve ses limites dans le respect du secret qui entoure la définition d'objectifs stratégiques.</p> |
| <p>3.2. Les stratégies des organisations publiques : quelles spécificités ?</p> | <p>Domaines stratégiques de l'action publique.</p> <p>Intérêt général.</p> <p>Service public – Délégation de service public.</p> <p>Niveaux stratégiques : central, territorial.</p> <p>Stratégie et cadre européen.</p> <p>Groupes de pression.</p> <p>Entreprise publique.</p> <p>Conflits d'intérêt.</p> <p>Transparence.</p> <p>Évaluation de la performance.</p> | <p>L'action publique étant menée par une diversité d'organisations qui interviennent dans des domaines variés, les stratégies (et les enjeux associés) diffèrent même si elles se développent dans des contextes contraints par le même respect des principes du service public (continuité, égalité, adaptabilité) garants de l'intérêt général.</p> <p>Les modalités d'intervention des organisations publiques présentent une grande diversité : délégations de service public, concessions, partenariat public-privé, ...</p> <p>Les entreprises publiques (propriété publique, mais sphère marchande) représentent une forme à part dont il convient d'étudier les spécificités tant par rapport aux entreprises que par rapport aux autres organisations publiques.</p> <p>Que ce soit au niveau national, territorial ou encore intercommunal, l'action publique s'inscrit dans le cadre des politiques européennes et est exposée, dans certains domaines, à l'influence de groupes de pression.</p> <p>La Cour des comptes vérifie l'emploi des fonds publics et sanctionne les manquements à leur bon usage.</p> |
| <p>3.3. Les organisations de la société civile peuvent-elles se passer de stratégie ?</p> | <p>Objet social.</p> <p>Domaines d'activités.</p> | <p>Les organisations de la société civile regroupent une grande diversité d'organisations, qui ont en commun la poursuite d'un but non lucratif. Pour autant, le contexte dans lequel elles agissent (raréfaction des ressources, développement du tissu associatif,</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Pérennisation des ressources humaines et financières. Développement de l'organisation.</p> <p>Transparence.</p> | <p>installation de formes de « concurrence », etc.) ne leur permet plus de faire l'économie d'une démarche stratégique.</p> <p>La stratégie de ces organisations est délimitée par leur objet social et a souvent pour but la pérennisation de leurs ressources humaines et financières.</p> <p>Il est particulièrement intéressant de montrer en quoi les stratégies menées se traduisent par une diversité de logiques d'actions qui rendent plus poreuses les frontières entre les sphères marchande et non marchande.</p> <p>Des organisations font des appels publics à la générosité ou bénéficient de subventions publiques. Dès lors s'impose une exigence de transparence de leurs objectifs et de l'affectation de leurs moyens (par exemple, publication d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public).</p> |
|--|--|--|

ANNEXE 3

Programme d'enseignement de spécialité de sciences de gestion et numérique de la classe de première de la voie technologique, série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Sommaire

| | |
|---|----------|
| Les sciences de gestion dans le cycle terminal de la série STMG | 2 |
| ■ Les sciences de gestion dans le cycle terminal | 2 |
| ■ La didactique des sciences de gestion | 2 |
| ■ Les transformations numériques, au cœur de l'enseignement des sciences de gestion | 3 |
| Sciences de gestion et numérique en classe de première | 4 |
| ■ Structuration du programme | 4 |
| ■ Repères pour l'enseignement | 5 |
| ■ Thèmes | 5 |
| <i>Thème 1 : De l'individu à l'acteur</i> | 5 |
| <i>Thème 2 : Numérique et intelligence collective</i> | 7 |
| <i>Thème 3 : Création de valeur et performance</i> | 9 |
| <i>Thème 4 : Temps et risque</i> | 10 |

Les sciences de gestion dans le cycle terminal de la série STMG

■ Les sciences de gestion dans le cycle terminal

Appliquées aux organisations dans toute leur diversité, qu'elles soient issues du secteur marchand ou non marchand (entreprise, association, organisation publique), les sciences de gestion étudient le fonctionnement des organisations. En analysant les ressources internes et l'environnement, elles apportent au management des connaissances sur les dimensions humaines et technologiques des organisations. Elles s'intéressent aux rôles des acteurs au sein de ces organisations, à la signification des situations et des conduites que l'on peut y observer. En cela, elles appartiennent aux sciences sociales.

Les champs des sciences de gestion sont très ouverts : conception d'outils et d'indicateurs de gestion, structuration et maîtrise de l'information et de la communication, analyse des processus et de leur impact sur les organisations, mesure de l'influence des technologies, représentation de la réalité pour l'étudier, analyse des relations avec l'environnement, etc. Par les démarches et les méthodes qu'elles mobilisent, les sciences de gestion proposent une approche spécifique de la vie des organisations, basée sur la modélisation, la simulation, la prévision, l'évaluation et le contrôle. Aujourd'hui, elles abordent les questions liées à la portée des décisions managériales et à leurs effets sur les hommes et la société, et ne se réfèrent plus seulement aux normes et procédures appliquées dans les organisations.

■ La didactique des sciences de gestion

L'enseignement des sciences de gestion est fondé sur l'articulation entre l'observation, l'analyse, la conceptualisation et l'interprétation de cas d'organisations et plus particulièrement d'entreprises. Il prend appui sur des situations réelles, au besoin simplifiées pour des raisons didactiques ou pédagogiques, et mobilise les outils et ressources d'environnements numériques adaptés.

Cet enseignement donne l'occasion :

- d'aborder la complexité organisationnelle, les phénomènes de contingence, d'interdépendance, de hiérarchie, d'équipe, de leadership, au travers de situations de gestion ;
- de confronter principes et pratiques, possibilités et limites, et d'analyser les enjeux en termes de fonctionnement des organisations ;
- de mettre en perspective historique les pratiques de gestion au sein des organisations.

Par la dimension critique introduite dans l'étude des phénomènes organisationnels, il renforce la formation civique de l'élève et sa compréhension du monde contemporain.

Au fur et à mesure de l'exploration des thèmes, grâce à des scénarios différenciés et une démarche de projet, l'élève développe, dans un cadre individuel et collectif, des capacités à argumenter en référence à un contexte et à convaincre en suivant un raisonnement. Il acquiert progressivement une autonomie de pensée, d'expression et d'organisation qui lui seront indispensables pour la poursuite d'études supérieures ainsi que des compétences transversales : collaborer, coopérer, communiquer, créer et mener une veille informationnelle.

Les travaux demandés aux élèves tiennent compte de ces objectifs tout en laissant de véritables marges d'initiative aux professeurs dans le choix de la démarche, de la sélection des données utiles, des outils et techniques de résolution.

■ **Les transformations numériques, au cœur de l'enseignement des sciences de gestion**

Sous l'effet de la diffusion des technologies numériques (intelligence artificielle, automatisation, robotique, ...), les organisations se transforment, comme l'ensemble de la société. L'enseignement des sciences de gestion permet d'étudier les mutations de l'activité humaine dans la production et la diffusion des connaissances, des biens et des services, en mettant en évidence les opportunités et les risques associés. Il tire le meilleur profit des pratiques pédagogiques qui simulent la production d'informations, la prise de décision, la communication et la coordination, et mobilisent des outils numériques tels que les progiciels de gestion intégrés, les jeux sérieux de gestion, le tableur et les environnements de travail collaboratif, dont les espaces numériques de travail (ENT).

Sciences de gestion et numérique en classe de première

Cet enseignement apporte aux élèves les repères d'une compréhension des principes généraux de gestion des organisations quelle que soit leur nature, avant tout approfondissement des notions propres à chaque enseignement spécifique : ressources humaines et communication, gestion et finance, mercatique (marketing), systèmes d'information de gestion.

L'élève acquiert un corpus de connaissances qui seront approfondies en terminale. Une fois qu'il aura maîtrisé les concepts et mécanismes de base des sciences de gestion en première, il pourra les appréhender dans toute leur complexité et leur technicité dans les enseignements de terminale.

L'enseignement de sciences de gestion et numérique et l'enseignement de management sont étroitement liés. Toute décision de gestion ne trouve en effet son sens qu'en référence à une pratique managériale bien identifiée, dans un contexte organisationnel qu'il est nécessaire de comprendre. C'est pourquoi les progressions respectives de ces enseignements doivent être articulées, dans le cadre d'une réflexion commune et intégrée.

■ Structuration du programme

Le programme est structuré en thèmes, eux-mêmes déclinés en questions de gestion qui caractérisent les phénomènes organisationnels et les choix faits au sein des organisations.

L'intitulé de chaque thème détermine le cadre global de la réflexion proposée aux élèves. Chaque question de gestion vient préciser l'orientation à donner à l'enseignement et fournit une indication sur le sens et la portée des travaux attendus des élèves. Une telle approche permet de sélectionner dans l'univers scientifique de référence les principales notions ou les concepts à travailler, pour construire une réponse approfondie et complète aux questions posées notamment par la diffusion des technologies numériques.

À travers la déclinaison des notions et des précisions apportées par le contexte et les finalités, sont énoncés les objectifs, non seulement d'acquisition de connaissances, mais également de maîtrise de capacités et d'attitudes nécessaires à la poursuite d'études dans les diverses formations d'enseignement supérieur en sciences de gestion et management.

■ Repères pour l'enseignement

Dans le cadre de leur liberté pédagogique, les professeurs choisissent la mise en relation des thèmes, l'ordre dans lequel seront étudiées les questions, les outils et les supports, les situations utilisées.

Dans chaque thème, le professeur puise en proportions variables, selon les différents champs des sciences de gestion, des contenus susceptibles d'apporter une réponse aux questions de gestion.

Les quatre thèmes renvoient aux principales questions portant sur le fonctionnement des organisations : la mobilisation des ressources humaines, l'impact du numérique, la création de valeur, la prise en compte du temps et des risques.

■ Thèmes

| Thème 1 : De l'individu à l'acteur | | |
|--|--|---|
| <p>L'individu est un « être social » qui, par son travail et ses relations aux autres, contribue à ce que l'organisation devienne un collectif humain, construit culturellement autour de son objet social et tourné vers la recherche de la performance. La notion d'organisation est ici définie.</p> <p>L'étude du thème vise à identifier les principaux phénomènes relationnels qui permettent de comprendre le fonctionnement d'une organisation. Elle permet d'expliquer comment la gestion appréhende l'activité humaine en tant que ressource à préserver et à rétribuer.</p> | | |
| Questions de gestion | Notions | Contexte et finalités |
| <p>Comment définir les différents types d'organisation ?</p> | <p>Gouvernement des organisations. Mode de contrôle des dirigeants. Buts économiques de l'organisation. Structure de propriété. Action collective organisée.</p> | <p>L'individu, qui possède des caractéristiques propres, devient un acteur au sein de l'organisation, en général hiérarchisée, par les relations formelles et informelles qu'il établit dans son activité de travail et dans le cadre de ses responsabilités.</p> <p>Il communique et interagit donc en permanence, apportant à l'organisation ses compétences propres tout en s'inscrivant à travers ses fonctions dans un organigramme, dans l'action collective. Les relations au sein des organisations peuvent être conflictuelles ou consensuelles.</p> |
| <p>Comment un individu devient-il acteur dans une organisation ?</p> | <p>Individu : personnalité, émotion, perception, attitude, contrôle de soi, comportement, compétences, identité numérique.</p> <p>Communication</p> | <p><i>À partir de scénarios, de vidéos, de jeux de rôles, de l'observation de situations de communication, de simulations orales, de</i></p> |

| | | |
|---|---|--|
| <p>Comment concilier gestion efficace des ressources humaines et coût du travail ?</p> | <p>interpersonnelle.</p> <p>Interactions individu/groupe : caractéristiques des groupes, identité et statut dans les groupes, référence et appartenance aux groupes.</p> <p>Interactions individu/organisation : cultures, normes, codes, rituels, attribution, représentations, stéréotypes, réseaux sociaux d'entreprise, fiche de poste, profils de compétences, hiérarchie.</p> <p>Phénomènes relationnels : relations formelles et informelles, argumentation et influence, relation d'autorité, leadership, motivations/incitations. Aptitude à gérer les conflits.</p> <p>Activité de travail : conditions de travail, compétences et qualification.</p> <p>Évaluation et rétribution de l'activité humaine dans les organisations : tableaux de bord, indicateurs d'activité et de productivité, rémunération et coût du travail.</p> <p>Nouveaux liens de travail (contractualisation, auto-entrepreneuriat).</p> <p>Conflits et consensus au sein</p> | <p><i>l'analyse de pratiques numériques, de l'exploitation de récits, d'articles ou de témoignages, l'élève est en mesure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – de caractériser les comportements individuels au sein des groupes ; d'identifier les bonnes pratiques de gestion de l'identité numérique ; – de repérer ce qui, dans les relations, révèle la culture et les valeurs de l'organisation ; – de décrire, caractériser et analyser les situations de communication à partir de leurs composantes et des phénomènes relationnels qu'elles contribuent à développer. <p>La gestion des ressources humaines suppose des arbitrages pour les préserver, les valoriser et les rétribuer, de faire le choix entre l'internalisation et l'externalisation de certaines ressources humaines.</p> <p><i>À partir de données sociales et comptables simplifiées, de curriculum vitae ou de documentation professionnelle, l'élève est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – de distinguer l'approche par la qualification de l'approche par la compétence ; – de mesurer l'activité de travail à l'aide d'indicateurs pertinents ; – d'évaluer le coût global du travail avec les charges ; – d'évaluer la productivité du travail ; – d'établir un lien entre les conditions de travail et le comportement des membres de l'organisation. |
|---|---|--|

de l'organisation.

Thème 2 : Numérique et intelligence collective

Le numérique se réfère à la fois à des technologies (automatisation, robotique, intelligence artificielle, ...) et aux processus de transformation qu'elles engendrent. Pour l'organisation, il contribue à faciliter la communication, à améliorer la coordination et à diffuser la connaissance, tant dans les relations internes que dans les relations avec les clients, les usagers et les partenaires. Le système d'information, par exemple, structure l'organisation et prend en charge la diffusion et le partage des informations entre les acteurs. L'environnement de travail numérique offre des opportunités nouvelles de collaboration par l'intégration des compétences, la production et l'utilisation d'informations et de connaissances, constitutives d'une véritable « intelligence collective ».

L'étude du thème vise à appréhender les contributions du numérique aux divers processus de l'entreprise (gestion, de production, de logistique, ...) et à mettre en évidence les opportunités et les risques qu'il génère.

| Questions de gestion | Notions | Contexte et finalités |
|---|---|--|
| En quoi les technologies transforment-elles l'information en ressource ? | <p>Donnée, information et connaissance.</p> <p>Données à caractère personnel.</p> <p>Mégadonnées (<i>big data</i>), données ouvertes (<i>open data</i>).</p> <p>Rôles, accessibilité et valeur de l'information.</p> <p>Système d'information (SI).</p> | <p>Dans les activités de gestion, l'information est à la fois source et résultante de l'action individuelle et collective. Les systèmes d'information (SI) concourent à en faire une ressource stratégique pour toute organisation.</p> <p>À partir de l'utilisation d'un environnement numérique et de l'observation d'un système d'information, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">– repérer l'origine d'une information et les étapes de sa transformation (de la donnée à l'information, de l'information à la connaissance et à sa transmission) ;– distinguer les données à caractère personnel et les contraintes de leur utilisation ;– manipuler des données ouvertes pour créer de l'information. |
| Comment le partage de l'information contribue-t-il à l'émergence d'une « intelligence collective » ? | <p>Applications et usages du numérique dans les organisations : e-communication, partage de l'information, collaboration, communautés en ligne et réseaux sociaux.</p> | <p>À l'échelle de l'organisation comme à celle de la société, les technologies numériques offrent de nouvelles formes de collaboration et de coopération. La maîtrise des conditions d'élaboration et d'utilisation de l'information collective est un enjeu pour les organisations.</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>Le numérique crée-t-il de l'agilité ou de la rigidité organisationnelle ?</p> | <p>Intelligence artificielle et automatisation de tâches organisationnelles.</p> <p>Processus : nature et représentation.</p> <p>Système de gestion intégrée (progiciels de gestion intégrée, solutions de e-commerce, systèmes de gestion industrielle, sites de marché, etc.).</p> <p>Applications métier.</p> <p>Travail à distance, mobilité.</p> <p>Informatique en nuage (<i>cloud computing</i>).</p> | <p>Dans le cadre d'activités au sein d'une organisation, réelle ou simulée, et à partir de l'utilisation d'un environnement de travail collaboratif, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – se situer dans un environnement numérique (rôles, droits, responsabilités) ; – comprendre la variété des usages et des impacts ; – contribuer à l'architecture numérique globale de l'organisation. <p>Par leur rôle structurant, les systèmes d'information contribuent à modeler l'organisation : ils peuvent déterminer des modes de fonctionnement rigides et contraignants mais aussi être source d'agilité organisationnelle et d'opportunités de développement.</p> <p>À partir d'exemples et d'une mise en situation qui exploite des solutions numériques, notamment en ligne, l'élève est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'identifier les différentes étapes d'un processus de gestion et d'en schématiser l'enchaînement ; – de repérer les effets de l'automatisation des activités de gestion sur la circulation de l'information, l'organisation du travail et le rôle des acteurs ; – de situer le rôle des acteurs et des applications du système d'information dans un processus de gestion donné ; – d'imaginer une nouvelle organisation des tâches avec l'intégration de l'intelligence artificielle. |
|---|--|--|

Thème 3 : Création de valeur et performance

Que ce soit une entreprise privée, une association, une entreprise ou administration publiques, de nombreux acteurs créent de la valeur qui prend différentes formes permettant de qualifier la performance de l'organisation.

La performance globale résulte d'un équilibre entre ses différentes dimensions : organisationnelle, commerciale, financière, sociale et environnementale.

L'étude du thème vise à appréhender la contribution des différents acteurs à la création de valeur, à identifier les décisions qui président à sa répartition, à utiliser des indicateurs pertinents de la performance attendue.

| Questions de gestion | Notions | Contexte et finalités |
|--|--|--|
| <p>Peut-on mesurer la contribution de chaque acteur à la création de valeur ?</p> | <p>Valeur ajoutée : création et répartition.</p> <p>Valeur financière et actionnariale, valeur boursière.</p> <p>Valeur partenariale.</p> <p>Valeur perçue : image de marque, notoriété, satisfaction, qualité, indicateurs des médias sociaux, avis communautaires, recommandations, réputation.</p> <p>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs.</p> <p>Prix, coût, marge, charges.</p> | <p>De nombreux acteurs (internes et externes) contribuent à la création de valeur pour une organisation : le personnel, les actionnaires, les partenaires, les clients, etc. Encore faut-il pouvoir mesurer la valeur et distinguer ses différentes formes.</p> <p><i>À partir de l'étude comparative de différentes situations d'organisations, l'élève est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'identifier le rôle des différents acteurs intervenant dans le processus de création de valeur ; – de caractériser les différents types de valeur et de les mettre en relation avec les attentes d'acteurs ; – de repérer, à partir de la notion de valeur ajoutée, les répartitions possibles afin de répondre aux attentes des acteurs, en prenant en compte les contraintes de gestion ; – d'utiliser un bilan et un compte de résultat pour repérer la valeur financière produite par une organisation (principalement une entreprise) ; – d'utiliser des indicateurs simples pour repérer la valeur produite par l'organisation ; – d'analyser la relation entre le prix, le coût et le niveau de qualité d'un produit ou d'un service. |
| <p>La création de valeur conduit-elle toujours à une performance globale ?</p> | <p>Performance des processus : efficacité et efficience.</p> <p>Performance commerciale : fidélité, chiffre d'affaires, part de marché.</p> | <p>L'analyse de la performance de l'organisation doit être envisagée dans ses différentes dimensions. Il convient de mesurer les différentes performances à l'aide d'indicateurs pertinents dans une optique comparative et évolutive.</p> <p><i>À partir de l'observation de situations d'organisation</i></p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Performance financière : rentabilité, profitabilité, dividendes, autofinancement.</p> <p>Performance sociale : bilan social.</p> <p>Performance environnementale.</p> <p>Tableaux de bord.</p> | <p><i>et d'informations qualitatives et quantitatives données, extraites notamment d'un tableau de bord, l'élève est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'identifier les indicateurs pertinents pour apprécier la performance de l'organisation ; – d'effectuer des comparaisons dans le temps et dans l'espace pour situer la performance d'une organisation ; – de repérer, dans une organisation, en quoi les aspirations des différents acteurs peuvent constituer des contraintes et/ou des opportunités dans la recherche de la performance ; – de percevoir le caractère potentiellement contradictoire des différents types de performances. |
|--|---|--|

Thème 4 : Temps et risque

Gérer, c'est prendre des risques qu'il convient de prévoir et d'anticiper. La recherche de l'efficacité en gestion, quelle que soit l'organisation considérée, ne peut se résumer au choix de la bonne méthode ou de la bonne technique. Elle prend nécessairement en compte deux facteurs : le temps dans ses différentes dimensions (par exemple les délais de réaction, la durée de mise en œuvre) et les risques associés.

La pertinence et l'efficacité des décisions prises à tous les niveaux dans l'organisation dépendent non seulement de la qualité de l'information obtenue et utilisée, mais aussi de la prise en compte du temps et du risque.

L'étude du thème vise à mettre en évidence l'importance de l'intégration du temps dans les décisions de gestion et du recours aux moyens de limiter les conséquences des risques identifiés par les acteurs de l'organisation.

| Questions de gestion | Notions | Contexte et finalités |
|---|--|--|
| <p>Quelle prise en compte du temps dans la gestion de l'organisation ?</p> | <p>Horizon et période.</p> <p>Actualité et pérennité de l'information, veille informationnelle.</p> <p>Prospective en matière d'activités : enquête, budget, seuil de rentabilité.</p> <p>Lien entre temps et valeur financière.</p> <p>Outils de planification, de gestion du temps et de</p> | <p>L'horizon de l'organisation est ordonné en termes échelonnés : court, moyen et long terme, avec des degrés variables quant à la valeur de l'information disponible.</p> <p>Par ailleurs, le découpage du temps en périodes au sein d'une organisation est lié à différentes contraintes : institutionnelles (durée du travail, publication des résultats, etc.), sectorielles (fluctuations saisonnières, longueur du cycle de production, ouverture des marchés, etc.), technologiques.</p> <p>Pour mieux faire face aux contraintes temporelles, l'organisation peut utiliser des outils et méthodes d'aide à la prévision et à l'homogénéisation de la valeur par rapport au temps.</p> |

| | | |
|---|--|---|
| <p>L'amélioration de la performance est-elle sans risque ?</p> | <p>simulation, calendrier prévisionnel.</p> <p>Facteurs externes : évolution de la demande, cycle de vie obsolescence, rupture technologique, dépendance énergétique et technologique, approvisionnement, empreinte environnementale.</p> <p>Facteurs internes de risque (liés aux décisions de l'organisation).</p> | <p><i>À partir de l'étude de situations d'organisations variées et d'outils de simulation, de résultats d'enquête, l'élève est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'expliquer en quoi le temps est source d'incertitude ; – d'identifier, en lien avec le contexte proposé, les temps caractéristiques de l'organisation ; – d'expliquer pourquoi, au sein de l'organisation, il peut y avoir des rétentions et de l'asymétrie d'informations ; – de repérer l'importance d'une information actualisée pour prendre des décisions pertinentes ; – d'utiliser des données prospectives pour repérer l'incidence d'une évolution de l'activité d'une organisation sur son résultat (seuil de rentabilité) ; – d'utiliser des données prospectives pour repérer l'incidence d'une évolution de l'activité d'une organisation sur sa trésorerie (démarche budgétaire). <p>La recherche de l'amélioration de la performance peut s'accompagner de risques, voire générer des risques pour l'organisation, la société et l'environnement. Leur prise en compte nécessite d'en identifier les origines : celles liées aux aléas et celles liées au temps et à la plus ou moins grande aptitude des dirigeants de prendre des risques et de sortir des zones de confort. Les organisations s'adaptent en mettant en place des modalités de gestion des risques pour en limiter les conséquences.</p> <p><i>En s'appuyant sur des informations concrètes (témoignages de dirigeants d'organisation, récits d'entreprise, etc.), des données et des outils de simulation, l'élève est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – de repérer les risques externes auxquels les organisations sont confrontées ; – de repérer les risques induits par une décision dans un contexte organisationnel donné ; – d'apprécier l'incidence du risque sur la performance de l'organisation ; – de mesurer les conséquences écologiques de la recherche de performance. |
|---|--|---|